

**Cadre réservé à l'administration**

Réception le : Tarif :

 Prélèvement 1 fois ou 4 fois Chèque Espèces CB**PHOTO****Obligatoire**

INSCRIPTION COURS PUBLICS

2025-2026 – ADULTES

Les inscriptions sont prises en compte dans la limite des places disponibles.
Pour être recevable, le dossier doit être complet, justificatifs et règlement inclus.

NOM :

Prénom :

Âge :

Date de naissance : __ / __ / ____

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel (**EN MAJUSCULE**) :

Téléphone 1 :

Téléphone 2 :

Statut permettant de bénéficier du tarif réduit (sur présentation d'un justificatif conforme) :

 Etudiant Lycéen majeur Allocataire AAH / RSA / ASS / FSV Demandeur d'emploi 18-25 ans

CHOIX DU COURS

Expériences plastiques **Lundi 16h – 18h – confirmé – Atelier d'artiste** – avec E. Verdier **Mardi 14h – 16h – débutant et intermédiaire – Atelier d'artiste** – avec E. Verdier **Mercredi 18h – 20h – tous niveaux** avec E. Thibaudeau (cours mixte ados-adultes)**Dessin – Croquis et dessin - Fondamentaux** **Lundi 14h – 16h – débutant et intermédiaire** – avec E. Verdier**Dessin et peinture** **Lundi 18h – 20h – tous niveaux** – avec E. Thibaudeau // 6 modèles vivants**Dessin – carnet d'étude du corps humain** **Mardi 16h – 18h – débutant et intermédiaire** – avec E. Verdier // 20 modèles vivants **Mardi 18h – 20h – confirmé** – avec E. Verdier // 20 modèles vivants**Dessin et couleur** **Mercredi 18h – 20h – tous niveaux** – avec J. Mérien (cours mixte ados-adultes)

Croquis – techniques sèches mixtes

Jeudi 18h – 20h – tous niveaux – avec M. Boucheron // 20 modèles vivants

Dessin – L’hyperréalisme

Samedi 9h – 11h – intermédiaire et confirmé – avec M. Boucheron (cours mixte ados-adultes)

Dessin – carnet de voyage angevin

Samedi 11h – 13h – intermédiaire et confirmé – avec M. Boucheron

Dessin et aquarelle

Lundi 18h – 20h – débutant et intermédiaire – avec E. Verdier // 6 modèles vivants (cours mixte ados-adultes)

Autour de la couleur

Mardi 14h – 16h – débutant et intermédiaire – avec C. Alary // 9 modèles vivants

Mardi 16h – 18h – confirmé – avec C. Alary // 9 modèles vivants

Modelage

Mardi 18h – 20h – confirmé – avec C. Alary // 15 modèles vivants

Mercredi 18h – 20h – débutant et intermédiaire – avec C. Alary // 15 modèles vivants

Gravure / lithographie

Lundi 17h – 20h – tous niveaux – Bente Hoppe

Estampe contemporaine

Mardi 17h – 20h – confirmé – Bente Hoppe

AUTORISATION DU DROIT A L’IMAGE

Dans le cadre de ses publications (éditions, affiches, site internet, réseaux sociaux, etc.), l’Ecole Supérieure d’Art et de Design TALM-Angers peut être amenée à photographier, filmer les élèves des cours publics et/ou leurs productions ainsi qu’à utiliser ces photos et films.

Conformément à la législation en vigueur, nous vous demandons l’autorisation pour reproduire, diffuser et publier ces images. Si toutefois vous changez d’avis, il vous suffira de contacter l’école.

Je, soussigné(e).....

Accepte la reproduction de mon image ainsi que sa publication, à titre gracieux, dans les supports visuels de l’école

Refuse toute reproduction d’image et publication dans les supports visuels de l’établissement.

CONTACTS EN CAS D’URGENCE

En cas d’urgence, je soussigné(e) autorise l’Ecole supérieure d’Art et de Design TALM-Angers à contacter les personnes suivantes :

Contact 1 :

NOM : Prénom :

Téléphone :

Contact 2 :

NOM : Prénom :

Téléphone :

PAIEMENT

Les droits d'inscription peuvent être réglés :

- par chèque à l'ordre de **Régie de recettes TALM – site Angers** ;
- par carte bancaire ou en espèces **uniquement pour les inscriptions sur place** ;

- par prélèvement automatique en 1 ou 4 fois (remplir le **mandat de prélèvement** et fournir un **RIB**) ;
 - Date de prélèvement en 1 fois : 12 novembre 2025
 - Date de prélèvement en 4 fois :
 - 12 novembre 2025
 - 12 décembre 2025
 - 12 janvier 2026
 - 12 février 2026

Les droits d'inscription sont dus en totalité quelle que soit la fréquentation au cours de l'année.

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

(ANNEXE 1 – III.- délibération n°753-2025 – 31 mars 2025)

- Remboursement intégral :
 - dans les 15 jours qui suivent le début des cours, **soit jusqu'au 12 octobre 2025.**

- Remboursement partiel :
 - **Entre le 13 et le 19 octobre 2025** (3^e semaine de cours) : remboursement de 75% des droits d'inscription (25% retenus pour frais de dossier).
 - **Entre le 20 octobre et le 31 décembre 2025** (à partir de la 4^e semaine de cours) : remboursement partiel recevable seulement pour les cas de force majeure suivants :
 - Changement de domicile lié à une mobilité professionnelle (joindre le certificat du nouvel employeur)
 - Perte d'emploi (joindre le justificatif de perte d'emploi)

La déduction est effectuée au prorata du nombre de cours écoulés à la date de la demande.

En dehors de ces deux cas, aucun remboursement n'est accordé.

▪ A partir du 1^{er} janvier 2026 : aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

Toute demande de remboursement doit être réalisée par écrit, par l'adhérent lui-même, et adressée par voie postale à l'ESAD TALM-Angers – Cours publics – 72 rue Bressigny, 49100 Angers

- En cas de confinement ou de mesures de restriction imposées à l'ESAD TALM, aucun remboursement ne sera possible.

CALENDRIER

Début des cours : semaine du 29 septembre 2025

Nombre de séances annuelles : le nombre de séances par année scolaire est de 25 à 30 pour les trois écoles de TALM (Annexe 1 à la délibération n°753-2025 du 31 mars 2025) – **Entre ces 25 et 30 cours, l'organisation du rattrapage reste à la discrétion du professeur.**

Vacances scolaires :

- vacances d'automne : du samedi 18 octobre après les cours au dimanche 2 novembre 2025 ;
- vacances de Noël : du samedi 20 décembre 2025 après les cours au dimanche 4 janvier 2026 ;
- vacances d'hiver : du samedi 14 février après les cours au dimanche 1^{er} mars 2026 ;
- vacances de printemps : du samedi 11 avril après les cours au dimanche 26 avril 2026

Jours fériés :

- mardi 11 Novembre 2025
- lundi 6 avril 2026 : Lundi de Pâques
- vendredi 1^{er} Mai et vendredi 8 Mai 2026
- du jeudi 14 au dimanche 17 mai 2026 : pont de l'Ascension
- lundi 25 mai 2026 : Lundi de Pentecôte

Aucun cours n'est assuré pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

J'atteste avoir souscrit une assurance responsabilité civile.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des cours publics de l'ESAD TALM (à consulter ou à télécharger sur le site internet de TALM : <https://esad-talm.fr/>) et m'engage à me conformer à ses obligations.

J'accepte de recevoir par mail l'actualité de l'ESAD TALM sous la forme d'une newsletter bimestrielle.

Le à

Signature :

TARIFS COURS PUBLICS

2025-2026 – ADULTES

Cours hebdomadaires [Séance de 2 heures sans modèle vivant]		
	Résidents Angers Loire Métropole	Résidents hors agglomération
Tarif normal	278 €	368 €
Tarif réduit*	139 €	184 €

Cours hebdomadaires [Séance de 2 heures dont 5 à 10 avec modèle vivant]		
	Résidents Angers Loire Métropole	Résidents hors agglomération
Tarif normal	294 €	385 €
Tarif réduit*	155 €	200 €

Cours hebdomadaires [Séance de 2 heures dont 15 avec modèle vivant]		
	Résidents Angers Loire Métropole	Résidents hors agglomération
Tarif normal	308 €	398 €
Tarif réduit*	169 €	214 €

Cours hebdomadaires [Séance de 2 heures dont 20 avec modèle vivant]		
	Résidents Angers Loire Métropole	Résidents hors agglomération
Tarif normal	332 €	421 €
Tarif réduit*	193 €	238 €

Cours hebdomadaires [Séance de 3 heures sans modèle vivant]		
	Résidents Angers Loire Métropole	Résidents hors agglomération
Tarif normal	348 €	460 €
Tarif réduit*	173 €	231 €

*Tarif réduit : le tarif réduit s'applique aux chômeurs de 18 à 25 ans, aux étudiant.e.s, aux lycéen.ne.s majeurs, aux allocataires de l'AAH (Allocation Adulte handicapé), aux allocataires du RSA (revenu de Solidarité active), de l'ASS (Allocation de Solidarité Spécifique) et du FSV (Fonds de solidarité vieillesse), sur présentation d'un justificatif conforme.

PIECES A FOURNIR

- Photo d'identité récente
- Justificatif de domicile uniquement pour les habitants d'Angers Loire Métropole
- Justificatif de tarif réduit, le cas échéant
- Règlement : voir dans la rubrique « PAIEMENT » (page 3). Si paiement par prélèvement automatique, fournir le mandat de prélèvement accompagné d'un RIB

Ce dossier est à envoyer :

Pour les paiements par chèque uniquement, par voie postale à l'adresse suivante :

- TALM-Angers – Cours publics – 72 rue Bressigny, 49100 Angers

Pour les paiements par prélèvement(s) automatique(s), par courriel à l'adresse suivante :

- angers-courspublics@talm.fr

Vous pouvez également le déposer à l'école aux jours et heures de permanence indiqués en première page de ce dossier.

Les inscriptions sont prises en compte dans la limite des places disponibles. Pour être recevable, le dossier doit être complet, justificatifs et règlement inclus.

Pour toute demande d'informations : Soizic Lebrun – 02 72 79 86 91 // angers-courspublics@talm.fr

ABSENCES

En cas d'absence à un cours, merci d'envoyer un mail à Soizic Lebrun – angers-courspublics@talm.fr – en indiquant le nom de l'adhérent, le cours concerné, son horaire et le nom du professeur.

Pour information, voici l'adresse mail des professeurs des cours publics :

claire.alary@talm.fr

matthieu.boucheron@talm.fr

bente.hoppe@talm.fr

janig.merien@talm.fr

emilie.thibaudeau@talm.fr

elodie.verdier@talm.fr